

Impôt sur le revenu—Loi

186 millions de dollars dans l'offre du gouvernement fédéral soit jusqu'à \$85 par contribuable québécois. Donc, le dégrèvement destiné à chaque contribuable québécois sera égal ou moindre de \$85 ou de l'impôt fédéral à payer.

Lorsque la loi aura été adoptée, Revenu Canada procédera à l'expédition de dégrèvement à partir de dossiers informatisés des contribuables québécois qui ont présenté une déclaration d'impôt sur le revenu en 1977. Ces dégrèvements seront expédiés plus tard cette année pendant que les réductions de taxe de vente seront encore en vigueur dans les autres provinces. Évidemment, si pour accommoder la situation ce remboursement aux contribuables québécois pouvait être accordé avec une augmentation de l'impôt que le Québec pourrait décider de faire, là-dessus je suis prêt à discuter.

Monsieur le président, depuis le 23 mars j'en parle avec les provinces. Le 23 mars j'ai appelé M. Parizeau et M. McKeough pour leur demander qu'est-ce qu'ils en pensaient. Nous en avions déjà parlé avant au mois d'octobre et aussi au mois de janvier. Ensuite le vendredi le 24 mars j'ai parlé de cela encore une fois à M. Parizeau au téléphone, et il avait lui-même des problèmes avec le gouvernement fédéral et il m'a demandé: Pourrais-tu m'aider à les régler? Je me suis mis au téléphone immédiatement pour appeler des fonctionnaires pour essayer d'aider dans un autre dossier une situation corsée pour le Québec, parce que l'année fiscale allait se terminer. On n'en parle pas de cela, mais c'est un fait, monsieur le président.

Le lundi le 27 mars, mon sous-ministre, M. Shoyama, a communiqué avec tous les sous-ministres de toutes les provinces, excepté M. Collins de l'Alberta, qu'il n'a pas pu rejoindre. Il a expliqué la mesure. Ils ont discuté dans les termes généraux de ce qu'on voulait faire. On ne peut pas dire que tous les sous-ministres n'étaient pas informés. Le mardi 28, je me suis mis à communiquer avec tous les ministres des Finances, et, le mercredi 29, j'étais dans l'Ouest. J'ai rencontré le ministre des Finances de la Colombie-Britannique, M. Wolfe, M. Smishek, M. Craik. J'ai parlé au téléphone avec le ministre des Finances de l'Alberta cette journée-là. Je suis revenu et j'ai reparlé jeudi à M. Parizeau et à M. McKeough à plusieurs reprises. Même à plusieurs reprises j'ai placé des appels, et parfois on ne retournait même pas les appels. Ce n'est pas bien grave, je suis un homme patient et très humble.

J'ai continué quand même mes démarches pour essayer d'en arriver à un consensus. Le samedi 1^{er} avril et le dimanche 2 avril on a appelé tous les fonctionnaires dans toutes les provinces et on leur a dit: Venez nous voir ici à Ottawa, il y aura un meeting le lundi 3 avril. Toutes les provinces, y inclus le Québec et l'Alberta, ont envoyé leurs représentants. Ils ont discuté de cette proposition d'une façon hypothétique pendant toute la journée, puis on a fait des modifications à ce moment-là suivant les demandes proposées par certaines provinces, et on a eu des échanges téléphoniques durant toute la semaine.

Quand, à la demande des ministres des Finances de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan, j'ai fait des modifications, j'ai moi-même pris l'initiative d'appeler les ministres des Finances pour leur dire: Ces provinces-là veulent avoir cette solution, est-ce que cela fait votre affaire? Ils ont répondu: Nous ne voyons pas d'objection. Si vous voulez le faire pour ces provinces-là, allez-y M. Chrétien. Pendant tout ce débat-là, pendant près de trois semaines de consultations

[M. Chrétien.]

intenses, à aucun moment la province de Québec a-t-elle parlé de coupures sélectives. A aucun moment ont-ils fait des suggestions, soit M. Parizeau lui-même ou les fonctionnaires. Monsieur le président, ce que j'ai fait, c'est tout simplement essayer d'être un peu novateur, parce que, comme je le disais au début de mon discours, la base de taxation du gouvernement fédéral diminue constamment. La possibilité d'influencer l'économie par le gouvernement central diminue en conséquence. Et c'est dans cet esprit-là, à la suite de la conférence des premiers ministres qui demandaient qu'on se parle, qu'on se consulte, que j'ai pris une chance considérable pour essayer de refléter l'esprit de la conférence des premiers ministres.

J'ai pris l'initiative au risque très grand d'être blâmé à la Chambre, et je fus blâmé à la Chambre d'avoir parlé du budget avec des personnes qui ne sont pas membres du Cabinet canadien, j'ai pris cette chance qui aurait pu, monsieur le président, être fatale, de façon à essayer d'être novateur, pour essayer de convaincre les provinces de faire dans leurs juridictions, avec mon aide, ce qui pouvait être le mieux. Je l'ai fait extrêmement de bonne foi. A ce moment-ci, ce que je propose, monsieur le président, est bien simple. Je ne veux pas pénaliser les contribuables du Québec qui paient des impôts aux niveaux fédéral et provincial, du fait que le gouvernement du Québec n'a pas voulu me suivre comme un autre gouvernement provincial aurait pu faire de bonne foi une innovation extrêmement importante et, au surplus, dans chacune de mes conversations avec les ministres des Finances, monsieur le président, je n'ai pas parlé seulement de la taxe de vente. Je les ai consultés sur la politique monétaire et fiscale du gouvernement. Je les ai consultés sur l'effet du dollar canadien sur leur économie, sur l'effet d'une baisse du dollar canadien quant aux exportations, sur l'effet de leur financement intérieur, parce que très souvent, ayant emprunté sur le marché américain, ils doivent payer en dollars américains et cela ajoute à leur poids budgétaire.

Je l'ai fait de façon à essayer de développer un mécanisme nouveau qui est essentiel dans ce pays. Si j'ai fait une faute, monsieur le président, c'est d'avoir cru au fédéralisme, c'est d'avoir cru qu'il était possible de parler de bonne foi avec des ministres des Finances et d'essayer en parlant aux ministres des Finances de développer un consensus au-delà des barrières partisans. Je savais très bien, monsieur le président, qu'il n'y a que deux gouvernements à ce moment-ci qui ont les mêmes couleurs politiques que les miennes et que je prenais des risques politiques, mais quand on croit à une institution qui est le Canada, on prend des chances pour essayer de développer une politique économique acceptable, et au lieu de nous revêtir du manteau de la pureté constitutionnelle comme il est si facile de le faire, nous avons essayé de tenir compte de cet élément-là. J'aurais pu agir d'une façon arbitraire et faire l'offre ici à la Chambre lors de mon exposé budgétaire. Là, la pression aurait été sur les ministres des Finances, sur chacun dans sa province. Tous les économistes, les commentateurs disaient: Il faudrait que la taxe de vente soit coupée. Le C.D. Howe Research Institute, la Chambre de commerce, tous les gens qui analysaient depuis octobre la situation économique, réalisant que la demande avait trop diminué au Canada, suggéraient une réduction de la taxe de vente. Malheureusement, monsieur le président, à cause de la constitution, même si nous avons le droit je pense selon la constitution d'être dans